



Avignon, le 5 avril 2024

## **Déclaration liminaire au Comité Départemental d'Action Sociale de Vaucluse du 5 avril 2024**

Monsieur le Président,

Ce premier CDAS de 2024 se tient dans un contexte qui ne laisse pas présager la moindre embellie après une année 2023 dont le bilan politique et social, tant au niveau international que national, aura été plus qu'alarmant. Avec les différents conflits (Ukraine, Proche Orient etc), c'est l'équilibre mondial qui s'en retrouve véritablement fragilisé. Dans un environnement international en proie à une inflation galopante (notamment sur le prix de l'énergie et des matières premières), les inégalités se creusent, exacerbant les mécontentements et faisant de la question du pouvoir d'achat et des inégalités une préoccupation primordiale des citoyens.

L'exigence de justice sociale et de partage des richesses se fait chaque jour plus criante.

En France, 2023 aura été l'année d'une mobilisation historique contre le recul de l'âge légal de départ en retraite. Le Gouvernement en imposant cette brutale régression sociale a contribué à alimenter et à enraciner durablement une véritable crise politique et démocratique dans le pays.

À l'entendre, le Gouvernement en aurait donc fait bien assez pour les fonctionnaires!

Hausse: de 3,5 % de la valeur du point d'indice en 2022, de 1,5 % en juillet 2023 ainsi que l'attribution de 5 points d'indice à tous les agent·e·s, à partir de janvier 2024, ce qui représente environ 25 € de plus par mois par agent·e.

Il vante par ailleurs la prime « pouvoir d'achat » ponctuelle et ses mesures visant les bas salaires, préférant quelques maigres mesures catégorielles et individuelles, insuffisantes, à une revalorisation d'ensemble.

Toute revalorisation inférieure à celle de l'inflation est mécaniquement une baisse de salaire!

Pour rappel: les récentes revalorisations du point d'indice obtenues après dix années de gel des salaires des agents dans un contexte où l'inflation avoisinait les 5 % entre 2022 et 2023.

Par ailleurs, l'inflation cumulée est de 26 % depuis 2010 et s'accélère depuis ces 2 dernières années.

Après avoir annoncé 12 milliards d'économie pour 2025, le 1er ministre confirme 10 milliards en 2024 dont 700 millions de réduction de dépenses de personnels pour l'ensemble des ministères.

Cette austérité, dont le gouvernement n'ose dire le mot, résulte d'un taux de croissance beaucoup plus faible qu'attendu par Bruno Le Maire: moins de 1 % au lieu du 1,4 % espéré pour élaborer la loi de finances.

Sans surprise, le gouvernement continue sa politique à base de vieilles recettes libérales: s'attaquer aux dépenses publiques, en s'en prenant aux fonctionnaires et aux services publics, sans vouloir chercher à augmenter les recettes par ailleurs, en particulier par exemple, en taxant plus les patrimoines et les revenus des plus riches qui ont vu exploser en 2023 leurs profits et leurs rentes, et en corollaire encore moins augmenter et revaloriser les salaires, les retraites et les minimas sociaux.

Dans une période particulièrement difficile d'un point de vue économique avec une inflation toujours aussi élevée, pesant notamment, sur les dépenses alimentaires et énergétiques, l'action sociale prend hélas toute sa dimension, toute son utilité.

Or l'Action Sociale régresse:

- suppressions d'emplois dans les délégations
- coupes budgétaires
- diminution des moyens humains
- réformes de toutes natures mettant en danger la structuration de l'Action Sociale et les prestations apportées.

Ce n'est pas la réforme imposée du réseau qui va nous rassurer: une régionalisation rampante des actions en direction des agents semble être toujours à l'ordre du jour.

En effet, en 2023 à plusieurs reprises, nous avons dénoncé la nouvelle organisation de l'action sociale qui prônait la régionalisation avec l'ajout d'un échelon visant "à mettre en œuvre la politique d'action sociale dans la région, animer et encadrer les délégués de l'action sociale". Mais que reste-t-il aujourd'hui à encadrer en PACA/Corse? Depuis des années, nous vous alertons sur la quantité de travail supporté par le service de l'action sociale, par le manque de moyen humain et par une dégradation des conditions de travail. Étions-nous réellement trop pessimistes?

Avec la transformation des délégués départementaux en délégués de «proximité», Solidaires Finances suspectait le secrétariat général de tendre peu à peu à une fin des services départementaux de l'action sociale. Certains départements de la Région PACA ne comptent qu'un seul délégué; rien de plus facile aujourd'hui pour le Secrétariat Général que de demander à un délégué de proximité de prendre en charge l'action sociale de plusieurs départements de façon provisoire et si cela fonctionne ( ce qui fonctionnera comme toujours dans les réformes de notre ministère) l'organisation sera pérennisée. Et que se passera-t-il quand les délégués de proximité en charge de plusieurs départements ne pourront plus supporter la charge de travail, ne pourront plus assurer la mise en place des sorties, des actions, des arbres de Noël ?

L'action sociale serait réduite à des chèques cadeaux, des réductions sur des prix d'entrée de parcs, de châteaux, de cinémas et exit le lien humain et votre fameuse «proximité».

Sommes-nous encore trop pessimistes ?

## **Concernant ce premier CDAS 2024:**

### **\* Règlement intérieur**

Malgré les interventions de nos représentants lors de la présentation du règlement intérieur du CNAS le 15 décembre 2023 dont découle aujourd'hui celui du CDAS de Vaucluse, peu de modifications ont été apportées entre le projet (RI CNAS) du 31 mai 2023 et la nouvelle version.

Surtout, l'article 27, principal point d'achoppement, portant sur le nombre d'ASA accordées aux représentant.es des personnels afin de préparer et rendre compte des instances, peut être soumis à une interprétation très restrictive, à ceci près que la secrétaire générale a rédigé et envoyé le 14 novembre 2023, conformément à un engagement pris lors du CNAS du 31 mai, une note aux présidents et présidentes de CDAS, « attirant leur attention sur la nécessité de consacrer à ces séances un temps suffisant, garantissant la qualité et la richesse des échanges lequel ne saurait avoir, au regard de l'importance des sujets abordés, une durée prévisionnelle inférieure à un jour. ».Solidaires Finances reconnaît la démarche faite par la secrétaire générale, pour autant la rédaction de l'article 27 du RI type n'a pas évolué.

Par conséquent, à l'instar du vote unanime exprimé au CNAS, nous voterons contre ce texte.

### **\* Note d'orientation**, qui n'est pas à l'ordre du jour au moins pour information

Au niveau National, les crédits budgétaires 2024 dédiés à l'action sociale sont de 112,85 M€, légèrement supérieurs à ceux de 2023. Cette hausse est la bienvenue mais reste insuffisante au regard des besoins globaux: couvrir les orientations et les objectifs arrêtés en CNAS et déclinés dans les conventions d'objectifs, de moyens et de performance passées avec AGRAF, ALPAF et EPAF et dans la note d'orientations adressée aux présidents de CDAS.

Pour Solidaires Finances, si le budget est « sanctuarisé » pour le moment et a même été légèrement augmenté pour 2024 après des années de baisse, le contexte d'inflation galopante et le risque de décroissance dans les temps à venir doivent encore l'accentuer et le développer. Les personnels du ministère auront besoin d'une action sociale ministérielle plus forte (tout en sachant et précisant que ça, c'était avant les annonces de restrictions budgétaires dont on ne connaît pas encore les éventuelles déclinaisons au niveau de l'action sociale).

### **\* Concernant le CAL :**

En annexe de la note d'orientation, un tableau reprend les divers montants alloués pour les Crédits d'Actions Locales (CAL), pour chaque département.

Pour mémoire, sont alloués: 9,57 euros par actif, 3,19 euros par retraité et 36,82 euros par enfant, calculés en année N-2, avec un montant minimum de 18 000 euros. Sur le calcul des enveloppes, le lien avec les délégués est essentiel, ainsi qu'avec le SRE qui fournit un effectif global.

Une ancienne fiche technique sur les modalités de calcul existe; elle mérite certainement une mise à jour et d'être jointe également à cette note d'orientations.

Pour Solidaires Finances, suite à la réforme du réseau des délégations et des compétences des CDAS, le rôle décisionnaire des CDAS en matière d'utilisation des CAL doit être rappelé et appuyé dans cette note, ce qui n'est pas le cas. Les responsables régionaux ne décident pas et ne doivent pas décider de l'utilisation des CAL! Nous profitons ici de mettre en garde contre des tentatives éventuelles de vouloir régionaliser systématiquement

en matière de marchés pour les actions locales, voire même de vouloir régionaliser les actions elles-mêmes.

Au niveau local, le montant global alloué pour le CAL est de 24 339 € en tenant compte d'une mise en réserve : 7 % au titre du global (elle était de 6 % précédemment). On voit que tout augmente surtout la mise en réserve!

\* **Concernant le Fonds d'Innovation Locale (FIL)**, il nous faudrait plus de transparence sur les critères et la sélection avant de nous y investir éventuellement.

\* Quant aux nouvelles prestations mises en place pour l'aide à la parentalité, Solidaires Finances déplore que le Chèque Sport Finances (d'ailleurs très difficilement accepté par les organismes et associations sportives) soit réservé à la tranche d'âge 12/17 ans, Solidaires Finances revendique que ce chèque débute aux 6 ans de l'enfant, âge auquel la plupart des activités sportives débutent.

\* **Sur la partie Restauration :**

Au-delà du fait que l'on peut à la fois être satisfait qu'une solution provisoire le temps des travaux du RIA d'Avignon ait été trouvée par le biais d'un conventionnement avec un prestataire privé et être insatisfait qu'une solution inter ministérielle n'ait pu être trouvée, nous rappelons notre revendication première en matière de restauration à savoir une restauration collective de proximité, de qualité et à tarif social et donc notre attachement notamment à un RIA sur Avignon qui réponde à cette revendication lors de sa réouverture dans quelques mois et pourquoi pas en « gestion directe » ?.

Pour le Secrétariat général, du fait de la hausse importante des coûts pour la restauration locale (conventionnements pour les prestataires externes, hausses des tarifications, loi EGALIM), celle du reste à payer pour les personnels est très limitée.

Pour Solidaires Finances, aucune hausse de tarif, même contenue, ne devrait être assumée par les agentes et les agents du ministère qui doit leur fournir cet accès à une restauration collective de proximité, de qualité et à tarif social.

Pour le titre-restaurant dont la valeur faciale reste fixée à 6 euros, Solidaires Finances réclame une hausse de sa valeur faciale au moins à 10 € ainsi que celle de la participation employeur (actuellement, 50 % pour l'agent·e et 50 % pour l'administration).

Dans tous les restaurants conventionnés, l'Action sociale intervient pour que, en théorie, le tarif d'un repas facturé aux agents ne dépasse pas, hors subvention interministérielle, un plafond de 5,50 € en Île-de-France et 6 € dans les autres régions alors même que les coûts de revient sont plus importants. Ce principe de l'harmonisation tarifaire détermine le reste à charge de l'agent·e à partir duquel est calculé le montant de la participation employeur versée (en retenant le coût moyen d'un repas composé d'un plat principal et de deux périphériques, estimé autour des 18 €). Selon l'indice majoré servant à la rémunération (en-dessous de 539), une subvention supplémentaire de 1,47 € HT (TVA 10%) par repas peut être accordée.

Mais... ces montants « harmonisés » ne sont qu'indicatifs ! Beaucoup d'agentes et d'agents paient plus !

Pour Solidaires Finances, il faut repenser la restauration de demain: mettre en place des dispositifs pour sauvegarder la restauration collective et faire en sorte que les agents bénéficient chaque jour d'un repas équilibré et de qualité à tarif social.

Pour Solidaires Finances, l'administration doit davantage subventionner les structures afin que les agentes et les agents ne subissent pas seuls l'augmentation des coûts et in fine ne désertent les restaurants administratifs.

Mais du côté de l'administration, les expérimentations sont: la tarification au plateau et les frigos connectés. Autant dire que Solidaires Finances ne valide pas et conteste ces dispositifs qui ne sont que des palliatifs (et mauvais) à une mission non remplie correctement par le Ministère.

**Pour conclure,**

Depuis plusieurs années, Solidaires Finances revendique la nécessité d'une action sociale de proximité, à l'écoute des besoins des agents, une action sociale réelle et non dématérialisée.

Nous réaffirmons notre attachement à un réseau de proximité qui a fait ses preuves et qui mérite un renforcement local plutôt qu'un échelon régional.

Dans ce contexte de forte inflation, l'action sociale, quel que soit son niveau, doit pouvoir réellement répondre aux besoins des personnels, qu'ils soient actifs ou retraités.

L'action sociale est plus que jamais au cœur des préoccupations pour maintenir une cohésion et une solidarité entre tous et toutes.

L'Action Sociale est un bien collectif ! Elle doit répondre aux besoins sociaux en termes de logement, de restauration, de petite enfance, de loisir et apporter une solution aux difficultés liées aux accidents de la vie.

**L'action sociale n'est ni un luxe, ni un confort, c'est une absolue nécessité !**